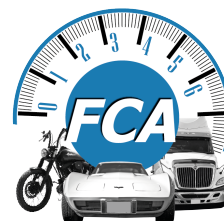


Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	LAIRY Kevin
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	014Z1241 <i>Lairy Kevin</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CTA DU CITIS OBRINGER 8 AVENUE DE GARBSEN 14200 - HEROUVILLE ST CLAIR
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S014Z083
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	03/06/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	JEREMIE CHEFDEVILLE <i>Jeremie Chefdeville</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	3	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

03/06/2027

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : LAIRY Kevin



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : 2819TR14 Catégorie de véhicule : M1 Energie : ES
Date de mise en circulation : 15/01/1990 N° PV : 25014928

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25014483	01/04/2025	RAS
25014501	02/04/2025	RAS
25014606	16/04/2025	RAS
25014620	17/04/2025	RAS
25014633	19/04/2025	RAS
25014678	25/04/2025	RAS
25014888	27/05/2025	RAS
25014904	30/05/2025	RAS
25014909	30/05/2025	RAS
25014925	03/06/2025	RAS

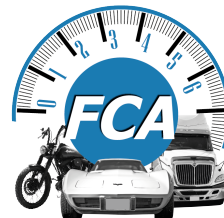
Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : LAIRY Kevin



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	CONFORME
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile	CONFORME
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur	CONFORME

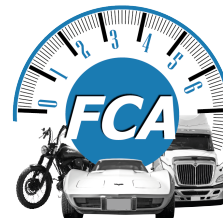


RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage 2.3.1.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 1.1.13. Garnitures ou plaquettes de freins : Rajout du défaut 1.1.13.d.1 à la demande de l'auditeur	NON CONFORMITÉ
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques 2.3.4.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 4.6.1. Etat et fonctionnement (feu de marche arrière) : contrôler à la demande de l'auditeur.	NON CONFORMITÉ
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions 2.3.5.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 5.2.2. Jante : Ajout du défaut 5.2.2.c.2 à la demande de l'auditeur	NON CONFORMITÉ
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : LAIRY Kevin



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.